



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 09-09-2025 /

Dossier complet le : 09-10-2025 /

N° d'enregistrement : 005412/KK P

1 Intitulé du projet

Travaux de reprofilage et de stabilisation dunaire de la dune sud (dune domaniale) de Carcans Plage (Carcans, 33)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CC MEDOC ATLANTIQUE

Raison sociale

Communauté de Communes Medoc Atlantique

N° SIRET

20007072000012

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

PINTAT

Prénom(s)

XAVIER

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
13. Travaux de rechargement de plage., 13A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La station balneaire de Carcans-Plage (Gironde) fait face a deux aleas majeurs : l'erosion marine, qui menace les installations de premiere ligne (poste de secours, zone heliport, acces...), et la migration dunaire qui impacte les acces a la plage et l'urbanisation retro-littorale de premiere ligne. Ainsi 8 operations de rechargements de sable au pied de l'ancien poste de secours ont ete entrepris entre 2018 et 2023. Le poste de secours a ete detruit en janvier 2025 et le nouveau poste est situe plus en retrait. Deux operations de reprofilage et de stabilisation dunaire ayant l'objet d'une dispense d'etude d'impact par arrete prefectoral du 25 octobre 2023 portant decision d'examen au cas-par-cas n°2023-14684 se sont deroulees en 2024 et 2025 dans la partie centre et nord du massif dunaire, afin de limiter la migration dunaire dans l'interieur des terres. Au sud de l'acces sud de la station, les dunes restent tres mobiles et recouvrent regulierement les acces a la plage et la piste cyclable, ce qui est problematique a la fois pour le public et pour le passage des vehicules de secours et d'urgence. La presente demande porte sur un projet de reprofilage et de stabilisation de la dune sud en attendant le plan plage prevu pour 2030 qui permettra une gestion globale de la dune. Des travaux

4.2 Objectifs du projet

Le principal objectif est de limiter la migration dunaire de la dune sud tout en assurant sa meilleure stabilisation par des travaux de reprofilage et de genie ecologique, afin de preserver les acces a la plage pour le public et pour le passage des vehicules de secours et d'urgence. Le projet prévoit : a) Le reprofilage et la stabilisation de la dune sud de maniere durable au printemps 2026, afin de limiter les transports eoliens retro-dunaires, b) La plantation des oyats aux hivers 2026-2027 et 2027-2028 c) L'entretien annuel des acces jusqu'au plan plage espere en 2030 Ce projet s'inscrit dans une demarche globale de lutte contre : - l'erosion marine, qui menace a terme le poste de secours et les ecosystemes dunaires, - l'ensablement de la partie urbanisee de la station (acces a la plage, acces reserve aux personnes a mobilite reduite, heliport).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet prévoit le reprofilage et la stabilisation dunaire au printemps 2026 : a) Démontage des équipements légers (panneaux, platelage...) et préparation du chantier, b) Suppression et évacuation des EVEC c) extraction d'une couche superficielle de sable d'environ 30 cm, comprenant la banque de graines des espèces floristiques protégées, qui sera remise en œuvre à l'issue du remodelage d) Remodelage de la dune, e) Curage des accès sud, centre et PMR f) Remise en état g) Protection dunaire par apport de branchages h) Pose de ganivelles sur le périmètre extérieur

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Des travaux d'entretien courant du massif dunaire suite aux travaux de reprofilage successifs de 2024, 2025 et 2026 seront nécessaires. 4 années d'entretien courant des dunes sont à prévoir (2027 à 2030). a) Entretien des accès et désensablement chaque printemps b) Curage des accès béton chaque printemps c) Mise en place de branchages chaque hiver d) Plantation d'oyats les 2 hivers qui suivent le reprofilage (hiver 2026-2027 et hiver 2027-2028) Dans le cadre du Plan Plage, des travaux de réaménagement durable de la station de Carcans-Plage sont en cours de réflexion. Ces travaux concernent essentiellement une modernisation de la partie urbaine de la station associée à un ambitieux chantier d'écrêtement du massif dunaire devant permettre à la fois de limiter un maximum la migration dunaire et de travailler à une reorganisation globale des accès et des secours. Ce projet ne devrait pas avoir lieu avant 2030, d'où la nécessité de travaux d'entretien.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 4.1.3.0 notamment), Dossier de demande de dérogation à la protection des espèces, Évaluation des incidences Natura 2000

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale du projet de reprofilage/stabilisation dunaire (2026) dont volume de sables à extraire Surface de remblai en pied de dune (2026) dont volume de sables à recharger Surface d'entretien courant (2027 à 2030)	(2,54 , ha) (43 600, m3) (5,50 , ha) (43 600 , m3) (9 560 , m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :

Point de d'arrivée : Long. :

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le projet se situe au sein du perimetre de la ZNIEFF de type 2 "Dunes littorales entre Le Verdon et Cap-Ferret".
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Commune de Carcans (33)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le projet se situe dans le territoire du Parc Naturel Régional du Medoc (identifiant FR8000055).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPR Incendie de forêt (approuve le 30/03/2010) : le projet se situe en dehors du zonage de ce PPR PPR Littoral (approuve le 31/12/2001) : le projet se situe en zone rouge de ce zonage.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPR Incendie de forêt (approuve le 30/03/2010) : le projet se situe en dehors du zonage de ce PPR PPR Littoral (approuve le 31/12/2001) : le projet se situe en zone rouge de ce zonage.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	D'après l'arrêté préfectoral n°E2005/14 constatant la liste des communes incluses dans les zones de répartition des eaux, la commune de Carcans est concernée au titre de l'aquifère "Oligocène à l'Ouest de la Garonne (230)".
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	D'après les données Atlasante, la zone de projet se situe en dehors de tout périmètre de protection de captage. Le captage le plus proche se situe à 3 km à l'Ouest.
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Le projet se situe au sein du périmètre du site inscrit "Etangs Girondins" (en date du 29/09/1983).

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	ZSC FR7200678 "Dunes du littoral girondin de la pointe de Grave au Cap Ferret" : attenant ZPS FR7210030 "Cote medocaine: dunes boisees et depressions humides" : 500 m ZSC FR7200812 "Portion du littoral sableux de la cote aquitaine" : 250 m ZPS FR212017 "Au droit de l'etang d'Hourtin-Carcans" : 250 m
D'un site classé ?	☒	☐	Le projet se situe a 4 km du perimetre du site classe "Etangs Girondins".

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet vise a un reprofilage de la dune et rechargement de sable, il n'engendrera pas de consommation d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'induera pas de modifications sur les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet porte sur le reprofilage de la dune existante et le rechargement de sable. L'ensemble des matériaux de la dune mobilises sera remis en oeuvre sur site pour le rechargement en sable, en pied de dune. Les sables issus de l'entretien courant seront mis en remblai en pied de dune (2027-2030). Le projet n'est ni excedentaire, ni deficitaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet porte sur le reprofilage de la dune existante et le rechargement de sable. L'ensemble des matériaux de la dune mobilises sera remis en oeuvre sur site pour le rechargement en sable, en pied de dune. Les sables
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet porte sur un reprofilage de la dune existante, il n'aura aucune incidence sur les ressources, ni les équipements existants.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Les travaux de stabilisation dunaire impactent deux espèces floristiques protégées (Linnaea a feuilles de thym et Crepis bulbeux), car directement présentes sur les zones à reprofiler. Des mesures sont prévues pour limiter l'impact sur ces espèces. À terme, le projet vise à préserver durablement les milieux dunaires et écosystèmes associés d'un risque d'érosion (présence de
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les incidences du projet sur les sites Natura 2000 sont négligeables et ne remettent pas en cause la fonctionnalité des habitats ni l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire associées.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	De par sa nature et sa localisation, le projet ne sera pas de nature à consommer de nouveaux espaces.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'est concerné par aucun risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet se situe en zone littorale et est concerné par les risques littoraux suivants : Recul du trait de côte (érosion marine), Avancée dunaire (ensablement). Il vise à limiter les conséquences de ces risques naturels sur les milieux naturels et les activités humaines.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase travaux, le projet engendrera le déplacement d'engins de chantier sur la plage. La commune de Carcans prendra un arrêté municipal pour réglementer les usages de la plage qui sera affiché sur site. La communauté de communes Medoc Atlantique demandera une autorisation temporaire de circulation des engins de travaux sur le DPM auprès de la DDTM33. Le projet engendrera aucun déplacement/trafic en phase exploitation.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Bruit lié aux engins de chantier. Tx dune : 8h/j sauf samedi & dimanche. Tx d'entretien (2027-2030): de jour sur DPM, 6 h/j à la marée, sauf samedi & dimanche. Pas de circulation d'engins sur voirie.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Le projet pourra générer des odeurs liées aux échappements des engins de travaux, mais ces nuisances seront limitées dans le temps et localisées.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Le projet pourra générer des vibrations liées à la circulation des engins, mais ces vibrations seront limitées dans le temps, localisées et absorbées par le substrat sableux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Les travaux seront réalisés de jour, aucun éclairage n'est prévu en phase chantier ni exploitation.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet pourra générer des émissions liées aux engins de chantier, mais ces nuisances seront limitées dans le temps et localisées.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Des inventaires naturalistes sont disponibles depuis 2018 sur le secteur de Carcans Plage et des inventaires sur un cycle biologique complet ont eu lieu entre 2023 et 2024. Des passages ont été réalisés au printemps 2025 sur la dune sud. Ces derniers mettent en évidence la présence de deux espèces végétales protégées qui seront impactées directement par les travaux de reprofilage (Linaire à feuilles de Thym : 798 effectifs / Laiteron bulbeux : 10 effectif). Le Lézard ocellé a été observé. Dans le cadre de la procédure de dérogation à la destruction des espèces protégées, des mesures sont en cours de définition selon la séquence Éviter, Réduire, Compenser afin de limiter l'impact sur ces espèces.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Au cours des travaux, la phase la plus à risque pour l'environnement portera sur les travaux de terrassement, avec la circulation d'engins de chantier. Plusieurs mesures seront prises afin de limiter les incidences sur l'environnement : - milieu physique (mesures de réduction) : ravitaillement des engins par bord à bord, mise à disposition de kits anti-pollution dans chaque engin de chantier et formation du personnel à leur utilisation, définition d'une procédure d'intervention en cas d'urgence (pollution accidentelle, événement climatique)... - milieu naturel : des mesures sont en cours de définition et seront précisées dans le cadre de la procédure espèces protégées (respect des emprises, balisage des zones sensibles, évitement de certaines stations d'espèces protégées, décapage de couche superficielle de sable comprenant la banque de graines et renappage sur site, recréation de milieux favorables aux espèces dunaires, suivi écologique du chantier...), - milieu humain (mesures de réduction) : clôture du chantier, respect de l'AP du 22/04/2016 relatif aux bruits de voisinage en Gironde, intervention en journée, sensibilisation du personnel pour éviter les comportements anormalement bruyants, arrêté municipal pour réglementer les usages de la plage, autorisation temporaire de circulation des engins de travaux sur le DPM, pas de travaux en cas de vent fort... - paysage (mesures de réduction) : respect des emprises, nettoyage et rangement du chantier à l'avancement, stationnement des engins sur les zones prévues à cet effet... Le projet n'aura pas d'incidence notable en phase exploitation. Un plan de circulation des engins sera établi.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet porte sur la dernière phase des travaux de stabilisation de dune et de rechargement de plage à Carcans Plage (33). Le projet impacte deux espèces végétales et une espèce animale protégées et fera l'objet d'une demande de dérogation au titre de la protection des espèces. Le projet s'inscrit dans une démarche globale de lutte contre les phénomènes d'ensablement et d'érosion marine, qui menacent à terme les écosystèmes dunaires et les activités humaines. En raison de sa superficie, de sa durée, de sa finalité et des mesures prévues afin de limiter les impacts sur le milieu environnant, l'impact du projet est jugé faible. Ainsi, au regard des caractéristiques du projet et des mesures prévues, nous estimons que celui-ci devrait être dispensé d'une évaluation environnementale, dans la continuité des dispenses obtenues sur les

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom MAZEIRAUD

Prénom Vincent

Qualité du signataire Responsable service GEMAPI Communaute de C

À CARCANS

Fait le 09-09-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)